



À l'attention des propriétaires des parcelles concernées par le projet de course d'orientation

Villefort, le 24 avril 2019,

Objet : Création d'un site de course d'orientation à proximité du collège

Madame, Monsieur.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère regroupant les communautés de communes Mont Lozère, Cévennes Mont Lozère et l'Agglomération d'Alès a été retenu dans le projet de pôle de pleine nature Mont Lozère par le GIP Massif Central.

Dans ce projet nous aimerions créer des sites destinés à la pratique de la course d'orientation. Le projet consiste à cartographier une zone définie mais également à implanter des balises fixes afin de créer un parcours permanent.

La course d'orientation (CO), sport de pleine nature très pratiqué en milieu scolaire, est une course contre la montre pendant laquelle le participant doit passer en des points obligés en s'aidant d'une carte et éventuellement d'une boussole. La carte est en couleurs et très détaillée. Elle est le seul élément indispensable à cette activité et est réalisée spécifiquement pour cette activité.

Afin de mettre en place le projet, nous avons demandé de l'aide aux professeurs d'EPS des collèges concernés (Villefort, le Bleymard, Génolhac et Vialas) ainsi qu'aux comités départementaux de course d'orientation du Gard et de la Lozère. Ces derniers nous ont aidés à choisir les lieux les plus appropriés pour développer ces cartes à proximité des collèges et regroupant différents niveaux de difficulté.

Avant de poursuivre nos démarches sur site, nous sollicitons votre accord en tant que propriétaire d'une parcelle concernée, afin que nous puissions cartographier le site mais également pour autoriser les enfants et les pratiquants de course d'orientation à passer sur votre propriété pour rechercher les balises (généralement les pratiquants restent sur les sentiers).

Je précise que de nombreuses cartes d'orientation existent depuis de nombreuses années. Leur usage ne pose aucun problème avec les propriétaires, communaux ou privés. Il faut également savoir qu'une carte de course d'orientation permet de faire figurer de nombreuses indications telles que des zones interdites, des périodes de pratiques obligatoires...qui vous permettent si vous le souhaitez, de limiter la pratique sur certaines zones de votre propriété. Les zones d'habitations ne sont pas cartographiées.

Pourriez-vous, s'il vous plait, nous indiquer si vous êtes favorable ou opposé à ce projet en vous adressant à la mairie, ou par mail (ppn.montlozere@gmail.com) afin que nous puissions prendre en compte votre demande. Si aucune interdiction n'a été soulevée avant le 1^{er} juillet 2019, la réalisation de la cartographie sera lancée.

Si vous souhaitez avoir plus de détail sur ce projet, n'hésitez pas à contacter Herminie Gravier (ppn.montlozere@gmail.com / 04 66 46 45 14).

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
René Causse.


SMAML
Syndicat Mixte d'Aménagement
du Mont-Lozère
Siège à la Mairie de Villefort - 48 800

Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère

15 rue de l'église, 48800 Villefort • 04 66 46 45 14 • 06 87 90 56 10 • ppn.montlozere@gmail.com

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur.....

Adresse.....

Contact (mail et/ou téléphone).....

propriétaire des parcelles n°.....

sur la commune de.....

- Autorise le SMAML à cartographier ma/mes parcelle(s) et aux coureurs à traverser ma/mes propriété(s) pour la pratique de la course d'orientation
- N'autorise pas le SMAML à cartographier ma/mes parcelle(s) et n'autorise donc pas la pratique de la course d'orientation sur mon terrain
- Autorise le SMAML à cartographier ma/mes parcelle(s) et aux coureurs à traverser ma/mes propriété(s) pour la pratique de la course d'orientation sous réserve de respecter les recommandations suivantes :

Recommandations :

Fait le..... à.....

Signature :